

**École de criminologie**  
Université de Montréal

**Hiver 2021**

Plan de cours  
**Cri 3465L - Troubles de la personnalité et crime**

Jeudi 13h à 16h  
En ligne, asynchrone et synchrone

Caroline Deli  
[caroline.deli@umontreal.ca](mailto:caroline.deli@umontreal.ca)

Auxiliaire d'enseignement : Alexandre Gauthier  
[alexandre.gauthier.8@umontreal.ca](mailto:alexandre.gauthier.8@umontreal.ca)

## Descripteur du cours

Les modèles catégoriels et dimensionnels de la personnalité des criminels. Évaluation des troubles de la personnalité en contexte judiciaire.

## Objectifs du cours

### ***Objectifs généraux***

De manière générale, le cours vise à :

- Amener l'étudiant à connaître et évaluer les caractéristiques comportementales, cognitives et affectives des différents troubles de la personnalité.

### ***Objectifs spécifiques***

À la fin du cours l'étudiant sera apte à :

- Décrire les modèles catégoriels des troubles de la personnalité;
- Décrire les modèles dimensionnels des troubles de la personnalité;
- Classer les criminels en fonction de leur profil de personnalité;
- Expliquer les liens entre les caractéristiques de la personnalité et les activités criminelles;

## Approches pédagogiques

- 6 cours magistraux dans lesquels seront présentés différentes perspectives sur les troubles de la personnalité criminelle.
- 6 cours dans lesquels les concepts théoriques seront mis en relation avec du matériel brut (entrevues, films).

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### *Outils d'évaluation*

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intra-trimestriel	40 %	25 février 2021
2. Devoir #1	7%	18 mars 2021
3. Devoir #2	8%	1 <sup>er</sup> avril 2021
4. Examen final	40 %	29 avril 2021
Participation en classe	5%	

1. Un examen objectif comportant 40 questions à choix multiples, court et moyen développement. Cet examen couvrira la matière contenue dans les 6 cours magistraux : 40 %.
2. Devoir #1 : écriture d'une étude de cas d'un des troubles de la personnalité
3. Devoir #2 : devoir écrit, identification d'un trouble de la personnalité à partir d'une étude de cas
4. Un examen à court développement, portant sur du matériel brut (entrevues et films) : 40%.
5. La participation aux cours synchrone sera notée et comptera pour 5% de la note finale

## Barème de notation

### Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

## Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu
14 janvier	Présentation du plan de cours & Historique du concept de personnalité (1) ASYNCHRONE
21 janvier	Historique du concept de personnalité (2) ASYNCHRONE
28 janvier	L'approche cognitivo-comportementale des troubles de la personnalité de Beck et Freeman ASYNCHRONE
4 février	Approche cognitivo-comportementale de Beck et Freeman (suite) & La mesure des troubles de la personnalité : MCMI ASYNCHRONE
11 février	Modèles dimensionnels de la personnalité & Classification de Megargee et Bohn ASYNCHRONE
18 février	Classification de Megargee et Bohn (suite) ASYNCHRONE

<b>25 février</b>	<b>EXAMEN INTRA</b>
<b>4 mars</b>	Période d'activités libres
<b>11 mars</b>	Analyse de matériel clinique SYNCHRONE
<b>18 mars</b>	Analyse de matériel clinique SYNCHRONE <b>Rendre devoir #1</b>
<b>25 mars</b>	Analyse de matériel clinique SYNCHRONE
<b>1er avril</b>	Analyse de matériel clinique SYNCHRONE <b>Rendre devoir #2</b>
<b>8 avril</b>	Analyse de matériel clinique SYNCHRONE
<b>15 avril</b>	Analyse de matériel clinique SYNCHRONE
<b>22 avril</b>	Période de révision
<b>29 avril</b>	<b>EXAMEN FINAL</b>

## Références bibliographiques

Beck, A.T., Freeman, A. et Davis, D.D. (2004). *Cognitive Therapy of Personality Disorders*. New York, N.Y.: Guilford.

Costa, P. et Widiger, T.A. (2002). *Personality disorders and the five factor model of personality*. Washington, D.C.: American Psychological Association.

Craig, R.J. (2005). *New directions in interpreting the Millon Clinical Multiaxial Inventory – III (MCMI-III)*. Hoboken, N.J.: Wiley.

Eysenck, S.B.G., Rust, J. & Eysenck, H.J. (1977). Personality and the classification of adult offenders. *The British Journal of Criminology*. 17, 169-179.

Hopwood, C. J., Thomas, K. M., Markon, K. E., Wright, A. G., & Krueger, R. F. (2012). DSM-5 personality traits and DSM-IV personality disorders. *Journal of abnormal psychology*, 121(2), 424.

Krueger, R. F. (2013). Personality disorders are the vanguard of the post-DSM-5.0 era. *Personality Disorders: Theory, Research, and Treatment*, 4(4), 355.

Lenzenweger, M.F. et Clarkin, J.F. (2005). *Major Theories of Personality Disorders*. New York: Guilford.

Megargee, E. I. (1977). I: The need for a new classification system. *Correctional Psychologist*, 4(2), 107-114.

Megargee, E. I. (1984). A new classification system for criminal offenders, VI: Differences among the types on the Adjective Checklist. *Criminal Justice and Behavior*, 11(3), 349-376.

Megargee, E.I. & Bohn, J. (1979). *Classifying Criminal offenders* Beverly Hills: Sage.

Millon, T. & Davis, R.D. (1996). *Disorders of personality – DSM-IV and beyond*. New York, N.Y.: Wiley.

Moss, C.S., Johnson, M.C. & Hosford, R.E. (1984). An assessment of the Megargee typology lifelong criminal violence. *Criminal Justice and Behavior*, 11, 225-234.

Skodol, A. E. (2012). Personality disorders in DSM-5. *Annual review of clinical psychology*, 8, 317-344.

Widiger, T.A. & Costa, P.T. (2012). *Personality Disorders and the Five Factor Model of Personality*. Washington, D.C., American Psychological Association.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

## Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission

de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

---

**Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :**

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

---

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole\\_et\\_formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_r%C3%A9vision\\_de\\_notes\\_%C3%80\\_EN\\_VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.